



Science et stratégie, essentielles pour reconnecter l'Afrique

Publication immédiate

Montréal et Kigali, le 1^{er} décembre 2021 – S'adressant aujourd'hui à la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) réunie à Kigali pour sa 33^e session plénière, le Président du Conseil de l'OACI, M. Salvatore Sciacchitano, a examiné les moyens de relancer le secteur du transport aérien continental par l'adoption d'une politique aérienne et frontalière éclairée par la science et harmonisée sur le plan stratégique.

La séance d'ouverture de cette rencontre de trois jours, organisée par le Gouvernement du Rwanda, a réuni le Président de la République du Rwanda, M. Paul Kagame, le Ministre des infrastructures rwandais, M. Claver Gatete, et le Ministre des routes et du transport aérien du Togo, M. Affoh Atcha-Dedji.

M. Sciacchitano a souligné que l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) et l'Équipe spéciale de haut niveau de l'Union africaine pour la relance de l'aviation en Afrique ont fait beaucoup d'efforts depuis l'apparition de la COVID-19 pour assurer l'efficacité, la cohérence et la coordination des mesures d'intervention et de relance concernant le transport aérien international, et a noté que les recommandations de la CART s'appliquent également au variant préoccupant Omicron qui retient l'attention.

Il a aussi rappelé la déclaration ministérielle découlant de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC), organisée récemment par l'OACI, déclaration qui a officialisé les résultats de la réunion, jetant ainsi « des bases importantes pour mettre à profit et accélérer les nouvelles tendances positives dans l'intérêt des États et du monde entier ».

Les ministres présents à la Conférence de haut-niveau ont établi, par exemple, que la vaccination ne devrait pas constituer une condition préalable au voyage, mais qu'elle devrait servir, prudemment et à chaque fois que possible, à faciliter la mobilité internationale en toute sécurité. Ils ont aussi mis l'accent sur la nécessité d'ajuster les approches de la gestion des risques aux frontières sur la base des dernières données scientifiques, et de renforcer le réseau mondial contre les menaces futures.

Autre résultat important : la nécessité de tirer parti des innovations numériques et de la mise en commun de données en vue d'un traitement fluide et sans contact, et de promouvoir un accès mondial plus efficace aux certificats sanitaires mutuellement reconnus et sécurisés par le cachet numérique visible (VDS) de l'OACI.

Cela dit, pour atteindre ces objectifs, les pays doivent respecter leurs engagements à court terme en matière de soutien financier et économique à leur secteur aérien et à leurs organismes de réglementation.

À ce sujet, M. Sciacchitano a souligné que l'OACI et ses États membres reconnaissent aussi clairement le besoin d'activités d'assistance et de renforcement des capacités en tant qu'éléments clés de tous les objectifs visant à relancer le transport aérien en toute sécurité et à mieux reconstruire, conformément au principe du Conseil de l'OACI de ne laisser aucun pays de côté.

Pour mieux reconstruire en Afrique, il faudra notamment que les États et les parties prenantes du secteur aéronautique unissent sans cesse leurs efforts pour faire avancer les objectifs et les travaux menés afin de mettre en œuvre la Déclaration de Yamoussoukro, ainsi que les projets phares de l'Union africaine visant à établir le Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).

Ces efforts seront aussi grandement facilités par la mise en œuvre par les États du Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI, qui permet et encourage la modernisation des États et des régions par le remplacement rapide de technologies dépassées, ainsi que du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) et du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFA) de l'OACI.

Sur ces points, le Président du Conseil a salué les contributions exemplaires de la CAFAC et de ses États membres durant la HLCC, et a noté le rôle précieux qu'ont joué les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) africaines tout au long de la crise liée à la COVID.



Le Ministre des infrastructures du Rwanda, M. Claver Gatete (à gauche), et le Président du Conseil de l'OACI, M. Salvatore Sciacchitano, à l'occasion de l'ouverture de la 33^e session plénière de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) à Kigali, le 1^{er} décembre 2021. Reproduction autorisée par le Ministère des infrastructures du Rwanda.

Ressources pour les rédacteurs

[Bureau régional Afrique orientale et australe de l'OACI](#)
[Bureau régional Afrique occidentale et centrale de l'OACI](#)

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

Informations générales :

communications@icao.int
Twitter : [@ICAO](#)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark
Administrateur des communications
wraillantclark@icao.int
+1 514-954-6705
+1 514-409-0705 (mobile)
Twitter : [@wraillantclark](#)
LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)